

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

21 AVRIL 2021

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme. De plus, l'organisme doit mettre en place une procédure permettant aux citoyens de poser leur question par écrit.

Puisque les salles de la MRC sont restreintes, pour le respect de la distanciation sociale, les séances du conseil demeurent en huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera rendu public sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le MERCREDI 21 AVRIL 2021, à 19 H 42, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest (en Teams)
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin (en Teams)
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Gérald Charron	, maire de Laforce (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (en Teams)
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénommé	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie (en Teams)
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé (en Teams)

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE
DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles (en Teams)
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au
développement du territoire
M. Chaibou Achirou , directeur en gestion du territoire (en Teams)
M^{me} Catherine D.-Marchand, coordonnatrice aux communications et de
la promotion du territoire
M. Sami Bdiri , greffier
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 10 à 19 h 37.

04-21-172

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 42 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 avril 2021 (décret 555-2021) et par conséquent, certaines mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC peut permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. :

publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour incluant les ajouts aux affaires nouvelles soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Claire Bolduc, informe les membres du conseil que parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil administratif de la Fédération québécoise des municipalités, figure la hausse des primes d'assurances et le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives.*

D'une part, les primes d'assurances ont augmenté considérablement, que ce soit pour les municipalités ou les personnes physiques, aussi les compagnies d'assurances deviennent plus exigeantes envers les demandeurs d'assurance, ce qui rend l'accès à l'assurance plus difficile pour certains propriétaires.

Concernant le projet de loi 49, M^{me} Bolduc, mentionne que la FQM salue les principes et objectifs enchâssés dans le projet de loi, notamment l'amélioration de la prévention des conflits d'intérêts et des manquements en matière d'éthique et de déontologie, le renforcement de la démocratie municipale et l'actualisation des règles encadrant les élections municipales, sans pour autant cacher ses préoccupations quant à certaines des mesures privilégiées par le législateur pour les atteindre, notamment le fait que la réciprocité en matière d'éthique et de règles de comportement pour les élus ne s'applique pas également aux citoyens qui assistent aux rencontres ou qui interagissent avec les élus.. Un courriel résumant les faits saillants de ce CA, sera transmis aux membres du conseil.

04-21-173

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2021 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le conseil de la MRC est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE | DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

M^{me} Bolduc mentionne que des solutions informatiques permettant une consultation citoyenne numérique sont en cours d'étude et d'évaluation. Elle ajoute que considérant le contexte actuel de pandémie, l'acquisition d'un logiciel pour la consultation à distance, constitue le meilleur moyen afin de joindre les citoyens. La première consultation citoyenne qui sera réalisée par le biais des moyens technologiques pourrait porter sur le projet ONIMIKI.

Elle conclue en réitérant que le projet Onimiki circule à travers les différentes sphères d'Hydro-Québec et des ministères, un avantage certain pour la concrétisation de celui-ci.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE | PROJET D'UN SYSTÈME D'INCINÉRATION DES DÉCHETS ULTIMES.

M^{me} Bolduc rappelle que le projet de mémoire qui sera déposé dans le cadre des consultations du BAPE met en lumière les principaux arguments en faveur de la réalisation du projet d'incinérateur au Témiscamingue.

Elle ajoute que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accompagne la MRC de Témiscamingue dans sa démarche pour se doter d'un système d'incinération des déchets ultimes.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE | LA PROXIMITÉ DES SERVICES – SOINS DE SANTÉ AU TÉMISCAMINGUE.**

À la suite de la décision du CISSS-AT, le département d'obstétrique à l'hôpital de Ville-Marie fermera ses portes à compter du 29 avril pour une durée d'au moins quatre semaines.

Les membres du conseil expriment à la fois leur préoccupation et manifestent leur grande déception à l'égard de la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) de fermer temporairement le service d'obstétrique à l'hôpital de Ville-Marie.

Ils tiennent à souligner que cette décision n'a fait l'objet d'aucune communication préalable et déplorent le fait qu'ils ont appris le tout par les médias, alors que M^{me} Roy martèle l'importance des communications avec les élus municipaux.

Les élus sollicitent une rencontre urgente avec la PDG du CISSS-AT afin de discuter des solutions à adopter pour mettre fin aux coupures qui touchent les services de soin de santé au Témiscamingue.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE | LA PROXIMITÉ DES SERVICES – RENCONTRE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DU LAC-TÉMISCAMINGUE.**

Une rencontre sera organisée prochainement entre le comité administratif de la MRC de Témiscamingue et les membres du conseil du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue. Rendue obligatoire par la Loi, cette rencontre s'inscrit dans le cadre du processus de concertation mis en place lors de la refonte gouvernementale des commissions scolaires.

Information **ENJEU PONCTUEL | GESTION DE LA COVID-19.**

M^{me} Bolduc fait le point sur la situation épidémiologique en Abitibi-Témiscamingue et répond aux questions des élus au sujet des restrictions de déplacement affectant la circulation interrégionale et interprovinciale.

Information **ENJEU PONCTUEL | DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES.**

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA de l'OBNL "*Complexe des eaux profondes*" a assisté à une seule rencontre du sous-comité de financement, le 23 mars dernier. Aucun nouveau développement dans le présent dossier. Cependant, une rencontre aura lieu le 22 avril pour documenter une demande à être déposée auprès du Fonds des grands mouvements de Desjardins.

04-21-174

PONT DU RUISSEAU L'AFRICAIN | RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a procédé à une restriction de charges sur le pont du Ruisseau l'Africain;

CONSIDÉRANT que cette restriction occasionne des détours pour les camions de collecte, ayant une incidence sur les frais de transport des déchets, tant pour le transport de la MRC que pour les fournisseurs mandatés pour le transport des matières à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a mandaté le comité administratif pour cibler des solutions visant à réduire ces frais;

CONSIDÉRANT que l'option la plus simple vise à prendre entente avec le propriétaire voisin du terrain du Centre de valorisation, à Fabre, pour créer une servitude de passage;

CONSIDÉRANT que le comité administratif, à sa séance du 8 avril dernier, recommande :

- La signature d'une entente avec le propriétaire de l'immeuble 4 137 317 pour la mise en place d'une servitude de passage pour un chemin privé.
- D'autoriser la préfète et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document en lien avec la réalisation du chemin privé et la servitude de passage.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité administratif, en autorisant la préfète et la directrice générale à signer une entente avec le propriétaire de l'immeuble 4 137 317 pour l'établissement d'une servitude temporaire de passage pour un chemin privé.
- **D'ACCORDER** un budget de 50 000 \$ pour tous frais liés au présent dossier et de financer la dépense via les redevances des ressources naturelles.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente à convenir avec l'entreprise Rayonier pour la réalisation de certains travaux.

Information

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 1 « MUNICIPALITÉ ET ORGANISME » 2021 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU GAMME ET APPROBATION DES PROJETS (1ER APPEL DE PROJETS).

M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion des volets du Fonds régions et ruralité Volet 2 (FRR), assiste à la rencontre et présente le projet analysé par le comité du GAMME pour le Volet 2 « Projets spéciaux ». Comme le projet n'est pas recommandé, le dossier est apporté à titre informatif, tel qu'établi dans la politique qui gouverne le fonctionnement du FRR.

04-21-175

FONDS RÉGIONS RURALITÉ VOLET FARR | NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ RÉGIONAL DE SÉLECTION DES PROJETS.

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions Ruralité (FRR) vise à favoriser la mobilisation et la concertation régionales en vue d'appuyer la réalisation de projets ayant des retombées à l'échelle de toute une région ou du moins dans plus d'une municipalité régionale de comté (MRC) ;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional de sélection est composé des cinq préfets des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, de la direction régionale des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre régional, ainsi que de cinq membres de la société civile, nommés par chacune des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat principal du comité régional de sélection est de procéder à l'évaluation de l'ensemble des projets reçus, à l'aide d'une grille d'évaluation, qui inclut les critères du comité régional de sélection ;

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Nycole Rivest qui agissait comme représentante de la MRC de Témiscamingue depuis août 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Justin Roy à titre de représentant de la société civile sur le comité régional de sélection des projets pour la MRC de Témiscamingue.

04-21-176

INTERNET HAUTE VITESSE : AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE SUR LA DESSERTE ACTUELLE.

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue bénéficie d'une enveloppe de 800 010 \$ allouée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que cette aide visera notamment à soutenir les organismes bénéficiaires dans leurs efforts pour doter leurs territoires d'infrastructures numériques et de télécommunications répondant aux plus hauts standards afin de pouvoir appuyer le maintien et la création d'emplois par le télétravail;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé, le 22 mars dernier, des budgets historiques pour le branchement de l'ensemble des citoyens, au Québec, d'ici septembre 2022, de services Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines semaines, l'annonce sera faite pour l'Abitibi-Témiscamingue quant au fournisseur retenu pour desservir la région;

CONSIDÉRANT que le principe de base pour le déploiement de la fibre optique repose sur le fait que chaque propriété ayant un compteur d'Hydro-Québec devra avoir accès à la fibre;

CONSIDÉRANT que l'apport du milieu municipal pour bien cerner les propriétés à desservir, s'avère essentiel pour assurer une desserte en adéquation entre les attentes de la population témiscamiennne, qui réclame depuis trop d'années, un accès à un service de haut débit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **DE RÉSERVER** un montant de 75 000 \$ à l'enveloppe « Aide aux MRC » pour la réalisation d'un inventaire terrain pour colliger l'ensemble des propriétés à être desservies.
- **DE PROCÉDER** à l'embauche d'une ressource qui va parcourir l'ensemble du territoire pour vérifier sur le terrain, les propriétés à desservir.
- **D'EMBAUCHER** une firme dans le domaine de la géomatique pour produire les couches de données cartographiques pour alimenter le fournisseur dans le déploiement de la fibre optique.

Les municipalités seront consultées lors de l'exercice et auront accès aux cartes produites par la MRC, dans le cadre de ce mandat.

04-21-177

SUIVI DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (CPTAQ) POUR LES MUNICIPALITÉS DE MOFFET, NOTRE-DAME-DU-NORD, RÉMIGNY ET SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE.

Mise en contexte

Le 20 juin 2011, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) rendait la décision 367374 pour les municipalités de Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre. Cette décision comprend 2 volets :

- L'identification de 25 îlots déstructurés permettant la construction d'un potentiel de 251 nouvelles maisons ou chalets;
- L'identification dans le reste de la zone agricole de 2 zones ou affectations : une affectation « agricole dynamique » dans laquelle sont interdites les nouvelles maisons non reliées à une ferme et une affectation « agroforestière » dans laquelle les citoyens peuvent toujours présenter des demandes à la CPTAQ pour de nouvelles maisons.

Or, dans sa décision 367374, la CPTAQ a utilisé les affectations qui apparaissaient dans l'ancienne version du schéma d'aménagement (1987), plutôt que la nouvelle version (2011). L'affectation « agricole dynamique » de 1987 inclut plusieurs terrains inutilisables pour l'agriculture (marécages, caps de roche) et plusieurs secteurs domiciliaires (exemple : chemin de la Gap), alors que la version de 2011

représente tous les terrains enregistrés au MAPAQ comme exploitations agricoles.

Nous en sommes à la 3^e tentative pour faire corriger cette erreur. Pour la CPTAQ, tous les prétextes sont bons : résolution invalide, mauvaise procédure, moratoire sur les demandes de correction. Dernier prétexte, la CPTAQ a changé son interprétation de l'article 59.2 de la loi (dont le libellé n'a pas changé depuis 2006) : si une MRC pouvait déposer une demande pour 4 municipalités en 2011, en 2021, la même MRC doit le faire pour toutes les municipalités. Par ailleurs, la MRC de Papineau déposait une demande portant sur 2 de ses 19 municipalités, sans que la CPTAQ la juge non recevable. Depuis 10 ans, la CPTAQ a démontré son incohérence et sa mauvaise volonté dans ce dossier et aucun désir de corriger l'erreur de 2011.

Dans ce contexte incertain, accepter la demande de la CPTAQ d'inclure toutes les municipalités :

- Ne garantit aucune amélioration de la situation des 4 municipalités concernées par la décision de 2011. La CPTAQ n'a jamais démontré d'intérêt à laisser tomber la carte des affectations de 1987
- Ne permettrait la construction que d'un petit nombre de maisons dans 8 autres municipalités (peut-être moins de 30 maisons au total) et aucune dans les municipalités de Laforce, Béarn et Guérin
- Viendrait enlever le droit (à des centaines de propriétaires) de déposer des demandes à la CPTAQ dans le futur

CONSIDÉRANT la nouvelle exigence de la CPTAQ, réitérée dans une correspondance du 17 mars 2021, quant à l'inclusion de toutes les municipalités afin de rendre une décision dans une demande à portée collective. Exigence qui n'a pas empêché la CPTAQ de rendre une décision pour seulement 4 municipalités en 2011;

CONSIDÉRANT que, pour les 12 autres municipalités, les inconvénients dépassent de loin les avantages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de se saisir de ce dossier en vertu de l'article 96 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Ce faisant, cela permettrait de débloquer une impasse vieille de 10 ans et permettrait à 26 propriétaires (dans les 4 municipalités concernées) de retrouver leur droit de soumettre des demandes à la CPTAQ. La solution est simple : remplacer la carte des affectations de 1987 par celle de 2011, dans la décision no. 367374.

04-21-178

TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | MODIFICATION À LEURS RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.

CONSIDÉRANT que Tourisme Abitibi-Témiscamingue doit avoir un représentant désigné pour le Témiscamingue sur leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 21 octobre 2020, les membres du conseil ont nommé M^{me} Claire Bolduc, représentante du Témiscamingue pour siéger sur le conseil d'administration de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que lors de l'envoi de la résolution du Conseil confirmant cette nomination, une vive réaction fut manifestée par le Président de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, qui a clairement mentionné qu'un élu ne devait pas joindre leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'après validations, plusieurs associations touristiques à travers le Québec ont des membres élus sur leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'à sa réunion du conseil d'administration du 13 avril dernier, un amendement a été voté pour modifier les règlements généraux de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, afin qu'aucun élu ne puisse siéger sur leur conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce geste s'avère un affront auprès de la fonction « d'élu » pour un organisme qui sollicite financièrement le milieu municipal pour la réalisation de leurs mandats ou projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **DE MANIFESTER** aux membres du conseil d'administration de Tourisme Abitibi-Témiscamingue l'indignation de la MRC de Témiscamingue pour leur non-respect du choix du Témiscamingue quant au représentant nommé par notre territoire.
- **DE DÉNONCER** l'attitude et désengagement constaté de Tourisme Abitibi-Témiscamingue au cours des dernières années à soutenir les actions et projets en matière de tourisme, selon les orientations du Témiscamingue qui investit des sommes considérables pour développer le pôle d'excellence en Aventure-nature.

Les membres du conseil souhaitent demander un appui auprès des communautés autochtones de la région, en lien avec le présent dossier.

04-21-179

ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et en mémoire des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyée par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :
 - Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
 - Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
 - Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
 - Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
 - Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
 - Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
 - Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
 - Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

04-21-180

ADOPTION DE LA MISSION, DE LA VISION ET DES VALEURS DE LA POLITIQUE MADA ET PFM POUR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.

Dans le cadre de la réalisation des politiques aînées et familles, chaque comité de travail doit partir de la mission, de la vision et des valeurs de son organisation afin de faire ses choix en matière d'orientations, d'actions et de façons de faire. Le comité de travail mandaté pour réviser les politiques familiales et des aînées propose ainsi l'adoption des Missions-Visions-Valeurs présentées pour poursuivre ses travaux.

CONSIDÉRANT la signature de la convention, le 25 mars 2019, avec le ministère de la Famille et des Aînés, pour l'élaboration d'une politique familiale territoriale;

CONSIDÉRANT la signature de la convention, le 11 février 2018, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour l'élaboration d'une politique territoriale aînée;

CONSIDÉRANT que dans les deux conventions, on demande à la MRCT d'adopter une mission, une vision, des valeurs et des définitions pour les aînés et les familles;

CONSIDÉRANT que la MRCT a mandaté un comité de pilotage pour travailler ces éléments;

CONSIDÉRANT la proposition du comité de pilotage déposée au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Gérald Charron
et résolu unanimement

- **ADOPTER** la proposition du comité de pilotage quant à la mission, la vision, les valeurs et les définitions pour les aînés et les familles.

Information

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

04-21-181

RAPPORT DE SOUMISSIONS REÇUES ET OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CONTENEURS DE TYPE « ROLL-OFF » DES RELAIS D'ÉCOCENTRE LOCAUX (REL) (APPEL D'OFFRES 01-2021).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation N° 01-2021, autorisé par le conseil de la MRC le 17 février 2021, résolution n° 02-21-068,

concernant le transport de conteneurs de type « Roll-off » des relais d'écocentre locaux (REL);

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le conseil de la MRC d'octroyer un contrat à durée déterminée de 8 mois, soit du 1^{er} mai 2021 au 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des soumissions sur invitation, à 2 transporteurs, avec ou sans détour en lien avec le pont de Fabre donc dans l'éventualité où un contournement serait aménagé, évitant le détour vers Béarn, le coût sans détour serait appliqué;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour le transport des conteneurs de type « Roll-off » des relais d'écocentre locaux (REL) s'est effectuée le 7 avril 2021 à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis soit l'entreprise AmNor Industries de Rouyn-Noranda et Transport Symkam enr. de Lorrainville :

SECTEUR SUD : Kipawa, Témiscaming et Laniel (village et Baie Dorval)

Soumissionnaire	Prix AVEC détour pont Fabre	Prix SANS détour pont Fabre
Transport Symkam	55 130,51 \$	41 643,95 \$
AmNor Industries	53 995,15 \$	46 958,68 \$

SECTEUR CENTRE : St-Eugène-de-Guigues

Soumissionnaire	Prix
Transport Symkam	3 975,84 \$
AmNor Industries	7 529,43 \$

SECTEUR EST : Fugèreville, Latulipe, Belleterre, Moffet et Laforce

Soumissionnaire	Prix
Transport Symkam	7 894,19 \$
AmNor Industries	13 811,38 \$

SECTEUR NORD : Guérin, Notre-Dame-du-Nord et Rémigny

Soumissionnaire	Prix – Déchargement à St-Édouard-de-Fabre	Prix – Déchargement à Rouyn-Noranda
Transport Symkam	14 676,56 \$	21 776,27 \$
AmNor Industries	54 281,29 \$	33 378,68 \$

TOTAL : 4 SECTEURS

Soumissionnaire	Prix AVEC détour pont Fabre + déchargement Fabre	Prix SANS détour pont Fabre + déchargement Fabre
Transport Symkam	81 677,10 \$	68 190,54 \$
AmNor Industries	129 617,25 \$	122 580,78 \$

Soumissionnaire	Prix AVEC détour pont Fabre + déchargement Rouyn-Noranda	Prix SANS détour pont Fabre + déchargement Rouyn-Noranda
Transport Symkam	88 776,81 \$	75 290,25 \$
AmNor Industries	108 714,64 \$	101 678,17 \$

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions reçues aux dispositions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 9 avril dernier;

En ce qui concerne le secteur Nord, étant donné que les frais de transport sont moins élevés pour le déchargement au CVT à St-Édouard-de-Fabre, il est recommandé au conseil de la MRC de retenir cette option. Toutefois, la MRCT se réserve le droit d'acheminer certains conteneurs de REL du secteur nord directement à Rouyn-Noranda.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est d'accord avec cette recommandation et accepte de modifier sa recommandation et d'autoriser la passation d'un contrat à durée déterminée de 6 mois.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** l'ouverture des soumissions relatives à l'octroi d'un contrat sur invitation - Transport des conteneurs de type « Roll-off » des relais d'écocentre locaux, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.
- **D'OCTROYER** à Transport Symkam enr., étant le plus bas soumissionnaire, le contrat pour le transport de conteneurs de type « Roll-off », pour les quatre secteurs (Centre, Sud, Est et Nord, avec déchargement à St-Édouard-de-Fabre), au montant de 81 677,10 \$, taxes incluses, pour la durée du contrat, et ce, le temps que le transporteur ait à faire le détour en lien avec la réduction de charges du pont de la Rivière l'Africain. Dès qu'une voie de contournement sera aménagée, évitant ce détour, les prix soumis selon l'option sans détour, au coût total de 68 190,54 \$, taxes incluses seront alors appliqués.

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.

La préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre le fournisseur Transport Symkam enr. et la MRC de Témiscamingue.

L'entente est d'une durée de 6 mois, du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021.

04-21-182

ADOPTION DU PROJET DE MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES.

CONSIDÉRANT QUE le 16 décembre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes »;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la commission d'enquête a débuté le 8 mars dernier et que le rapport devra être déposé au ministre au plus tard le 22 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'entre autres, le ministre a demandé au BAPE d'analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou des matières tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a vu une opportunité de faire valoir son projet d'incinérateur ainsi qu'à demander certains assouplissements dans la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le Mémoire préparé dans le cadre de l'audience publique portant sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes.
- **DE DÉPOSER** copie du mémoire sur le site du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Information

BILAN ANNUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du Bilan de gestion des matières résiduelles démontrant les quantités de résidus ayant pris le chemin de l'enfouissement et les matières ayant été récupérées, et ce, pour l'année 2020.

04-21-183

DEMANDE D'ADAPTATION DU FINANCEMENT À L'ORGANISME AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES (ACFA) : RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE.

CONSIDÉRANT l'adoption en février 2015 de l'outil de planification stratégique visant la mise en valeur de la zone agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT l'importance que revêt l'agriculture au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT le souhait du maintien des entreprises agricoles en région et les enjeux liés à l'occupation du territoire par les activités agricoles en zone agricole;

CONSIDÉRANT la surcharge des travaux agricoles et l'isolement que vivent les producteurs agricoles (peu ou pas de prise de congé, charge de travail et stress en haute période, etc.);

CONSIDÉRANT la nécessité du maintien de ce service de proximité offert au monde agricole démontré par les résultats du projet pilote débuté en janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'ACFA bénéficie d'une subvention financière récurrente de 400 000\$ du gouvernement provincial lui permettant d'assurer de façon pérenne 75 % des coûts du service à concurrence de 40 000\$ pour les régions signataires de l'entente;

CONSIDÉRANT que les négociations menées dans le cadre de l'entente de service n'ont pas été concluantes;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMAA au comité administratif de la MRCT qui stipule que la MRC de Témiscamingue émette une résolution à l'effet que le service de l'ACFA doit répondre aux besoins des régions pour que ces dernières aient droit à leur part de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **DEMANDER** à l'organisme au cœur des familles agricoles (ACFA) d'adapter l'entente de service aux besoins des régions afin de laisser place à l'autonomie, la reconnaissance et l'empreinte du territoire dans le déploiement du service de travailleur de rang.
- **TRANSMETTRE** la présente résolution au ministre de l'Agriculture, Monsieur André Lamontagne, au ministre régional, Monsieur Pierre Dufour, à la députée de Rouyn-Noranda - Témiscamingue, madame Émilise Lessard-Therrien et à la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue.

Information

RÉVISION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : CONSULTATION CITOYENNE.

En 2015, la MRCT a adopté le plan quinquennal de développement de la zone agricole du Témiscamingue (PDZA). Après cinq ans de mise en œuvre du plan d'action du PDZA, la MRCT suivant la recommandation du CMAA a amorcé la démarche de révision du PDZA au printemps 2020, accompagné par la firme Forest Lavoie Conseils inc.

La révision du PDZA étant une démarche qui se veut inclusive, concertée et consultative, un plan de consultation a été élaboré suite auquel les producteurs, les agrotransformateurs, le milieu municipal et les

intervenants du milieu ont pu être consultés lors des premières séries de consultation.

L'occasion est offerte maintenant aux citoyens de se prononcer sur les défis et enjeux liés au monde agricole à travers un sondage électronique vu les mesures sanitaires actuellement en vigueur.

Information

PLAN DE PROMOTION DU PROJET DE PETITES TERRES DE LORRAINVILLE.

Dans le cadre du projet les petites terres de la municipalité de Lorrainville, un comité de travail composé des représentants de la MRC de Témiscamingue et ceux de ladite municipalité a été mis en place.

Pour rappel, ce projet vise à favoriser l'émergence des projets agricoles innovants en permettant à plusieurs promoteurs d'acquérir un lot de 25,5 acres, c'est-à-dire un lot de 102 acres répartis en 4 petites terres. Le projet a obtenu l'autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Plusieurs rencontres se sont tenues afin de mobiliser tous les moyens garantissant une bonne assise pour le succès du projet, entre autres un plan de promotion. Ce dernier sera financé via l'enveloppe PDZA du service agro de la MRC.

04-21-184

SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) | AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS.

CONSIDÉRANT que l'exercice SUMI organisé par la MRC, ayant eu lieu à l'automne 2020, a permis de constater que certains équipements étaient manquants ou inadaptés lors des interventions SUMI;

CONSIDÉRANT la correspondance acheminée à la MRC par Dessercom (Ambulances Abitémis) le 8 avril dernier réaffirmant l'importance en regard de la sécurité de techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) dans le cadre des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC lors de sa rencontre tenue le 15 avril 2021 demandant au conseil de la MRC de procéder à l'achat de tous les équipements nécessaires en 2021 et de financer cette dépense via le dépôt d'une demande au FRR-volet 2, le dépôt d'une demande au Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (déjà déposé) et le budget du service incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que des équipements spécifiques ont été ciblés et qui s'avèrent nécessaires aux interventions prévues en lien avec le service d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT que différents fournisseurs ont envoyé des soumissions pour différents articles qui sont présentés ici-bas à l'unité :

Support et chargeur pour GPS	
Soumissionnaire	Prix avant taxes
Ok Pneus Écotone Ville-Marie	70 \$
Panier de transport	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
Aréo-feu (Ferno)	1 540 \$
Medisecure (Ferno)	1 174 \$
SPmédical (Ferno)	937 \$
Chariot avec roues tout-terrain pour civière	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
Aréo-feu (Ferno)	1 260 \$
Medisecure (Ferno)	1 345 \$
SPmédical (Ferno)	1 318 \$

Équipement d'écoute et micro pour VTT	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
JBM	464 \$
ELcom	451 \$
Traîneau médical	
Soumissionnaires	Prix avant taxes
Montagne Explore	9 419 \$
SPmedical	11 107 \$

CONSIDÉRANT que les quatre équipes SUMI couvrant les 4 pôles du territoire témiscamien ont besoin desdits équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **AUTORISER** l'acquisition des équipements suivants, selon le fournisseur ciblé et les prix confirmés, soit :
 - 4 chargeurs électriques et de 4 supports à GPS pour les déplacements en VTT lors des interventions du service d'urgence en milieu isolé, à Ok Pneu Écotone Ville-Marie pour un montant total de 280 \$ (taxes en sus).
 - 4 paniers de transport à SPmedical pour un montant total de 3 748 \$ (taxes en sus).
 - 4 chariots avec roues tout-terrain pour civière à Aéro-feu pour un montant total de 5 040\$ (taxes en sus).
 - 4 traîneaux médicaux à Montagne Explore pour un montant total de 37 676 \$ (taxes et frais de livraison en sus).
- **AUTORISER** les services d'installation et fourniture d'équipements d'écoute et de micro à Elcom pour un montant total de 1 804 \$ (taxes en sus).

- **PROCÉDER** au paiement à la réception des articles.
- **D'AUTORISER** le financement de ladite dépense par le fonds des redevances naturelles de la MRCT. Ce financement sera réduit à concurrence de la somme nécessaire pour compenser la différence, advenant l'acceptation de la demande d'aide financière, totalisant la somme de 25 000 \$ et déposée auprès du Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada.

04-21-185

SÉCURITÉ INCENDIE | DOSSIER SYSTÈME DE COMMUNICATIONS.

Le conseil exprime son mécontentement face à la situation actuelle et donne des directives à l'effet d'avoir un service efficient et fonctionnel d'ici la fin de l'année.

CONSIDÉRANT les problèmes techniques constatés et qui empêchent les pompiers de communiquer avec la CAUAT au moment des interventions;

CONSIDÉRANT la défectuosité et l'instabilité du système de communication actuel;

CONSIDÉRANT l'inaction du fournisseur du système de communication actuel face à cette situation qui perdure depuis trop longtemps;

CONSIDÉRANT la détermination de la MRC de doter le territoire d'un système de communication efficient et fonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale à aller en appel d'offres pour la préparation d'une étude d'avant-projet et un devis.

04-21-186

PROGRAMME AIDE URGENGE AU TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) | ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du transport adapté du Témiscamingue est l'organisme offrant des services de transport adapté pour le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du transport adapté du Témiscamingue a fait une demande d'aide financière auprès du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC);

CONSIDÉRANT QU'au cours du processus d'analyse de la demande, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de Témiscamingue d'adopter le budget pour l'année 2021 de la « Corporation du transport adapté du Témiscamingue »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget de l'année 2021 de l'organisme « La Corporation du transport adapté du Témiscamingue » afin qu'il puisse recevoir l'aide financière demandée au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

04-21-187

PROGRAMME AIDE URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC) | ADOPTION DU BUDGET 2021 DU BALADEUR.

CONSIDÉRANT QUE le Baladeur est l'organisme offrant des services de transport collectif pour le territoire de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le Baladeur a fait une demande d'aide financière auprès du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC);

CONSIDÉRANT QU'au cours du processus d'analyse de la demande, le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de Témiscamingue d'adopter le budget pour l'année 2021 du « Baladeur»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gérald Charron
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget de l'année 2021 de l'organisme « Le Baladeur » afin qu'il puisse recevoir l'aide financière demandée au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC).

Information

FONDATION COMMUNAUTAIRE PHILANTHROPIE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : INFORMATION EN LIEN AVEC LEUR FONCTIONNEMENT POUR LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION.

À sa séance du 17 mars dernier, le Conseil désignait M. Jean—Yves Parent, comme représentant du Témiscamingue pour siéger sur le conseil d'administration de Philanthropie Abitibi-Témiscamingue. Cependant, la présidente a apporté des précisions sur leur fonctionnement pour nommer un administrateur au sein de leur fondation. Leur processus requiert le dépôt du curriculum vitae du candidat et c'est le conseil d'administration qui analyse et retient les candidats. Après avoir été informé de cette manière de faire, la directrice générale a contacté M. Parent pour l'informer, et celui-ci préfère retirer sa candidature. M^{me} Gironne a informé la présidente que considérant la complexité du processus et le fait de solliciter des bénévoles, à l'avenir, la MRC de Témiscamingue ne participerait plus à la désignation de personnes pour siéger au sein de leur CA.

Information SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 du comité administratif.

Information AFFAIRES MUNICIPALES.

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information AFFAIRES NOUVELLES.

M. Luc Lalonde porte à l'attention du conseil qu'un projet pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêts privées, par le biais de pulvérisation d'insecticide, est en cours d'étude. Il réclame que la même procédure puisse être appliquée au niveau des forêts publiques.

M. Norman Young, dénonce quant à lui la décision de la Caisse populaire Desjardins du Témiscaming de diminuer ses heures d'ouverture au public, à raison d'une heure par jour.

M. Alexandre Binette, informe les membres du conseil que le déploiement du réseau Mobile A-T suit son cours, mentionnant que le site du lac Boldies (Opémican) sera fonctionnel dans les prochains jours.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Selon l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020, le Conseil de la MRC est autorisé à siéger à huis clos. Il n'y a donc aucune question de l'assistance. Aucune question n'a été transmise par courriel ou par courrier au Conseil.

04-21-188 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 19 MAI 2021

Il est 22 h 06.

Claire Bolduc, ag.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.